

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

ConjuChem Biotechnologies Inc.

Interdit à ConjuChem Biotechnologies Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 juillet 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 15 octobre 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0243

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.